



Le PLUi : une démarche collective

Depuis 2018, l'Agglo a la compétence en matière de Plan local d'urbanisme et travaille sur les PLU communaux. Lors du conseil communautaire du 13 décembre 2022, les élus ont décidé de lancer l'élaboration du PLU intercommunal. Ils ont également déterminé les modalités de collaboration entre les communes et l'Agglo pour sa mise en œuvre car il s'agit bien d'un travail collectif entre les communes et l'Agglo.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal concerne tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, soit 419 km², 30 communes, 93 000 habitants.

Le PLUi permet de définir un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Agglo en respectant les nouveaux objectifs de réduction de la consommation des espaces de la loi Climat et Résilience.

Il fixe les objectifs en matière d'environnement, de déplacements, d'habitat et d'économie.

Le PLUi traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir. C'est un document d'urbanisme qui valorise le cadre de vie des habitants et maintient un équilibre entre les zones bâties, naturelles et agricoles, entre développement urbain et préservation du cadre de vie. Il doit répondre aux questions : où construire ? Pour quels usages ? Que veut-on préserver ?

Ce document fixe les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes.

À partir de ces règles harmonisées à l'échelle de l'Agglo, les maires continueront de délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, permis d'aménager...).

Un PLUi, c'est donc un PLU mais à l'échelle des 30 communes de l'Agglo.

De quoi est composé un PLUi ?

Il est composé

- du rapport de présentation

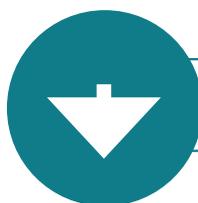
Celui-ci regroupe la synthèse du diagnostic, l'analyse des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, l'évaluation environnementale, les indicateurs pour l'analyse des résultats de l'application du PLUi et la justification des choix et de leur traduction réglementaire

- du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le projet de territoire pour 10 à 15 ans
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- du règlement écrit et graphique
- des annexes

Pourquoi un PLUi sur le territoire de l'Agglo ?

C'est l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération.

- pour fédérer l'Agglo autour d'un projet de territoire partagé et cohérent, qui tienne compte des politiques communales, et qui soit compatible avec le Scot des Rives du Rhône et les documents sectoriels de l'Agglo qui s'imposent aux Plan Local d'Urbanisme (PLU), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Mobilité (PDM), Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) et les lois en vigueur
- pour conforter le rôle de l'Agglo dans le système métropolitain
- pour favoriser l'attractivité économique et touristique du territoire, et offrir des conditions d'accueil optimales pour les entreprises
- pour préserver les ressources naturelles et les écosystèmes



CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ÉLABORATION DU PLUi



L'Agglo a souhaité aller plus loin et a proposé une gouvernance adaptée aux spécificités du territoire :

PLUi : LES MODALITES DE GOUVERNANCE



LA PAROLE À



Luc Thomas,
Vice-Président en charge de l'aménagement et de la planification

Nous voici engagés dans l'élaboration du PLUi et je sais pouvoir compter sur l'ensemble des maires. En effet, nous ne partons pas d'une page blanche, nous avons la chance d'avoir un territoire qui a une forte tradition de planification et toutes les communes sont dotées d'un PLU. De plus, ce PLUi sera le lieu d'aterrissage des stratégies de l'Agglo et de ses communes comme le Projet d'Agglo, la stratégie agricole, le schéma touristique, le PLH, le PDM et le PCAET...

Pour faire de ce PLUi un document qui permet d'affirmer un projet de territoire partagé et cohérent, nous souhaitons aussi associer les habitants, les associations locales et les autres acteurs concernés par le PLUi au travers d'une concertation. Celle-ci couvrira la totalité de la période qui sera dédiée à l'élaboration du projet.

Chacun peut s'informer sur le PLUi sur le site internet de l'Agglo et dans cet *Agglomag* qui reviendra régulièrement sur le sujet.

Le public peut d'ores et déjà exprimer ses attentes, ses observations et ses propositions par mail à plui-concertation@vienne-condrieu-agglomeration.fr, sur les registres de concertation mis à disposition dans chaque mairie et au siège de l'Agglo, aux jours et aux heures habituels d'ouverture ou par courrier à adresser à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Enfin pour finir, sachez que nous organiserons des réunions publiques dans plusieurs communes de l'Agglo afin de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Tout sera fait pour que ce projet soit celui de tous !

